

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Séances conjointes de la 30^e session du Comité pour les animaux et
la 24^e session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 20 – 21 juillet 2018

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE
(vendredi 20 juillet 2018)

Ouverture de la session*Pas de document*

La présidente du Comité pour les plantes (PC) et le président du Comité pour les animaux (AC) souhaitent la bienvenue aux participants aux séances conjointes de la 30^e session du Comité pour les animaux et de la 24^e session du Comité pour les plantes.

6. Révision du mandat du Comité pour les animaux et de celui du Comité pour les plantes, contenus dans la résolution Conf 11.1 (Rev. CoP17)..... AC30 Doc. 6/PC24 Doc. 6

Les Comités prennent note du document AC30 Doc. 6/PC24 Doc. 6 et établi un groupe de travail en session sur le mandat du Comité pour les animaux et celui du Comité pour les plantes avec le mandat suivant :

Le groupe de travail en session discute et convient des amendements proposés à l'annexe 2 de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP17), *Constitution des comités*, énoncés dans les annexes du document AC30 Doc. 6/PC24 Doc. 6 pour adoption par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes. Ce faisant, le groupe de travail tient compte des discussions en plénière des séances conjointes et de toute information additionnelle relative aux progrès des travaux du groupe de travail intersessions pertinent du Comité permanent.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : Le Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher) et la Présidente du Comité pour les plantes (Mme Sinclair) ;

Parties : Autriche, Canada, États-Unis d'Amérique, Japon et Zimbabwe ; et

OIG et ONG : Humane Society International et IWMC-World Conservation Trust.

14. Spécimens obtenus à partir d'ADN de synthèse ou de culture AC30 Doc. 14/PC24 Doc. 14 (Rev. 1)

Les Comités prennent note du document AC30 Doc. 14/PC24 Doc. 14 (Rev. 1) et convient que le titre de ce sujet « Spécimens obtenus à partir d'ADN de synthèse ou de culture » devrait être changé pour « Spécimens produit par la biotechnologie ».

Les Comités conviennent que les décisions devraient être rédigées et soumises à la Conférence des Parties à sa 18^e session afin que l'étude sur les spécimens produits par la biotechnologie puisse être présentée au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes à leur prochaine session conjointe en 2020.

8. Espèces inscrites à l'Annexe I AC30 Doc. 8/PC24 Doc. 8

Les Comités prennent note du document AC30 Doc. 14/PC24 Doc. 8 et prie le Secrétariat de soumettre des projets de décision à la Conférence des Parties à sa 18^e session afin de poursuivre les travaux prévus dans les décisions 17.22 à 17.25, en tenant compte des étapes décrites au paragraphe 11 du document AC30 Doc. 8/PC24 Doc. 8.

10. Avis de commerce non préjudiciable

10.1 Rapport du Secrétariat AC30 Doc. 10.1/PC24 Doc. 10.1

Les Comités prennent note du document AC30 Doc. 10.1/PC24 Doc. 10.1 et établit un groupe de travail en session sur les avis de commerce non préjudiciable avec le mandat suivant :

Le groupe de travail de la session examinera et révisera au cours de la séance plénière les modifications proposées par le représentant de l'Amérique du Nord du Comité pour les plantes et le président du Comité pour les plantes aux décisions présentées dans le document AC30 Doc. 10.1/PC24 Doc. 10.1, modifications qui seront soumises par le Comité pour les animaux à la 18^e session de la Conférence des Parties.

La composition du groupe est établie comme suit :

Coprésidents : le représentant par intérim de l'Amérique du Nord du Comité pour les plantes (M. Benítez Díaz) et le représentant de l'Afrique du Comité pour les animaux (M. Mensah) ;

Membres : le représentant de l'Océanie du Comité pour les animaux (M. Robertson) ;

Parties : Allemagne, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Mexique, Pays-Bas, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Union Européenne ;

OIG et ONG : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Center for Biological Diversity, Environmental Investigation Agency USA, Fondation Save our Seas et Réseau pour la survie des espèces.

12./13. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II

12.3/13.3 Étude du commerce important à l'échelle nationale AC30 Doc. 12.3/PC24 Doc. 13.3

Les Comités prennent note du document AC30 Doc. 12.3/PC24 Doc. 13.3 et établit un groupe de travail en session sur les études de commerce important à l'échelle nationale avec le mandat suivant :

Conformément à la décision 17.111, le groupe de travail en session, sur la base du document AC30 Doc. 12.3/PC24 Doc. 13.3 et son annexe :

- a) examine les résultats du rapport figurant dans l'annexe du document AC30 Doc. 12.3/PC24 Doc. 13.3, et toute autre conclusion pertinente ;
- b) propose des conclusions et des recommandations, le cas échéant ; et
- c) propose une marche à suivre afin de porter les résultats de l'application de la décision 17.111 et ses conclusions à l'attention du Comité permanent à sa 70^e session et/ou de la Conférence des Parties à sa 18^e session.

La composition du groupe est établie comme suit :

Président : le représentant du Comité pour les animaux pour l'Europe (M. Fleming) ;

- Membres : la représentante du Comité pour les plantes pour l'Afrique (Mme Koumba Pambo), les représentants du Comité pour les plantes pour l'Europe (M. Carmo), pour l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Beltetón), et le spécialiste de la nomenclature botanique (M. McGough) ;
- Parties : Afrique du Sud, Canada, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Madagascar, Pérou et Union européenne ; et
- OIG et ONG : Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Center for International Environmental Law, Species Survival Network, TRAFFIC et Fonds mondial pour la nature.

9. Renforcement des capacités et matériels d'identification

9.1 Rapport du Secrétariat..... AC30 Doc. 9.1/PC24 Doc. 9.1

Les comités conviennent de soumettre les projets de décision suivants à la Conférence des Parties à sa 18^e session :

À l'adresse du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes établissent un groupe de travail conjoint sur le matériel d'identification utilisé par les Parties pour identifier les espèces inscrites à la CITES et entreprennent les tâches suivantes, en consultation avec le Secrétariat :

- a) examiner certains matériels d'identification et évaluer la nécessité de les réviser et de les améliorer, compte tenu des matériels qui sont en cours d'élaboration ou ont déjà été élaborés par les Parties et des matériels demandés dans les décisions ;
- b) examiner la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16), *Manuel d'identification* et faire des recommandations, y compris sur des amendements possibles à cette résolution si approprié, pour promouvoir l'exactitude et la disponibilité des matériels d'identification ;
- c) fournir des informations au Secrétariat pour améliorer l'exactitude et la disponibilité des matériels d'identification des espèces inscrites à la CITES ; et
- d) faire rapport sur l'état d'avancement de ces activités aux prochaines sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, ainsi qu'à la 19^e session de la Conférence des Parties.

À l'adresse des Parties

Les Parties sont encouragées à soutenir les efforts du groupe de travail sur les matériels d'identification en fournissant au Secrétariat des informations sur les matériels d'identification et d'orientation disponibles qui sont utilisés par les Parties, et en particulier par les agents de la lutte contre la fraude et les inspecteurs, pour faciliter la mise en œuvre de la Convention.

31./26. Inscriptions à l'Annexe III..... AC30 Doc. 31/PC24 Doc. 26

Les Comités prient le groupe de travail intersessions AC/PC sur l'Annexe III de transmettre son rapport, tel que présenté dans le document AC30 Doc. 31/PC24 Doc. 26, au groupe de travail intersessions du Comité permanent sur l'Annexe III après avoir intégré les commentaires formulés en séance plénière.